

## LE MEDEF EN CROISADE

La croisade « anti-plaques » du Medef bat son plein. Son but : obtenir qu'elles soient beaucoup moins, voire plus du tout indemnisées.

Comme souvent, dans les questions de santé publique, le MEDEF avance masqué.

Avouer que l'unique souci des employeurs est de payer le moins possible pour ces maladies dont ils sont responsables, cela ferait mauvais effet.

Il faut donc trouver des arguments « scientifiques » pour faire passer la pilule et de bonnes âmes dans le monde médical pour les défendre.

Les plaques, une maladie ? Nenni ! Seulement un « *témoin d'exposition* ».

Les conséquences sur la fonction respiratoire ? Nulles !

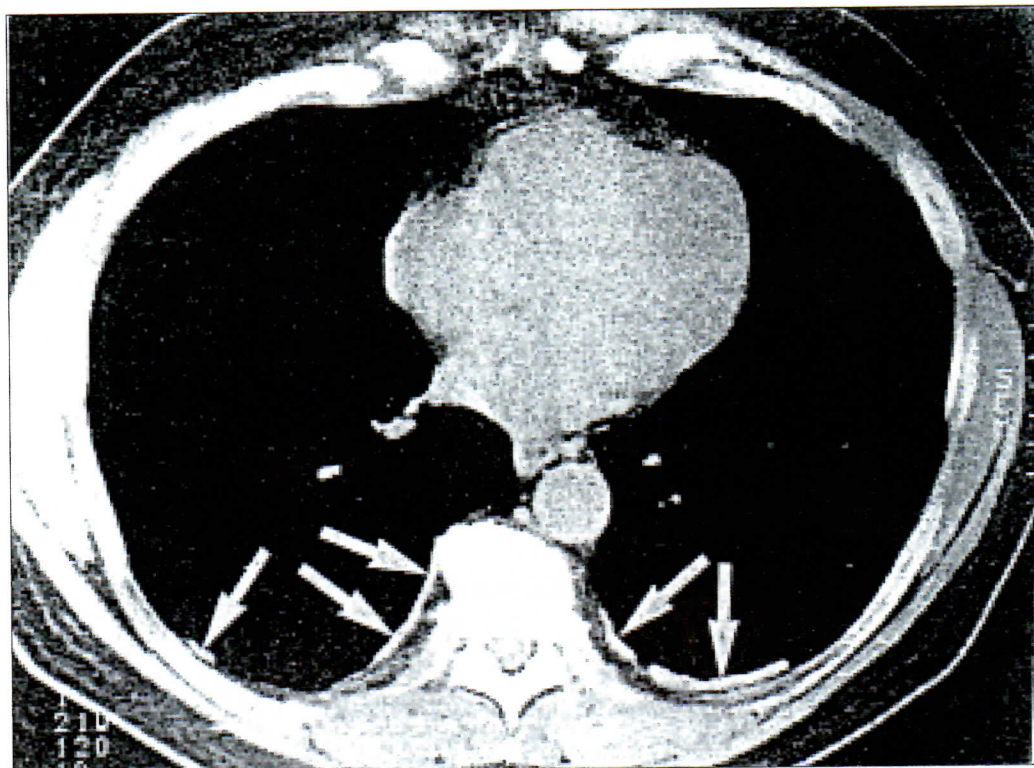
Pourquoi voudrait-on indemniser un simple « témoin », au demeurant « asymptomatique » ?

Pourquoi les Français le feraient-ils alors que les Allemands ou les Anglais ne le font pas ?...

Emporté par son élan, on a même vu un médecin, porteparole des employeurs, suspecter ses collègues du corps médical d'utiliser l'informatique pour « fabriquer » des plaques, en falsifiant des clichés.

Où s'arrêteront-ils ? L'offensive est là. Il faut y répondre...

# À CEUX QUI PLAQUES PLEURALES



Plaques pleurales bien visibles sur un scanner

## Réponses à des questions souvent posées

**Les plaques pleurales sont-elles une maladie ou un simple « témoin d'exposition » (comme un petit coup de soleil sur la peau) ?**

Une plaque pleurale est une fibrose de la plèvre pariétale (l'enveloppe du poumon la plus proche des côtes).

Un tissu cicatriciel se forme. Il peut se calcifier. A la différence d'un coup de soleil, les

plaques ne disparaissent pas. Aucun traitement ne peut les éliminer.

Une plaque est à la fois une maladie et un témoin d'exposition. Elle témoigne du fait que des fibres d'amiante ont pénétré dans les voies respiratoires et qu'elles ont traversé la paroi d'une alvéole pulmonaire, avant de se fixer sur la plèvre et d'y provoquer une lésion.

**Est-il exact que les plaques pleurales sont « asymptomatiques » ?**

Au plan individuel, il est techniquement difficile de mesurer une perte de capacité légère par des explorations fonctionnelles respiratoires (EFR), quand on ne dispose pas d'un « point zéro » fourni par les résultats d'EFR antérieures pour faire une comparaison.

*A la différence d'un coup de soleil, les plaques pleurales ne disparaissent pas  
Aucun traitement ne peut les éliminer.*